

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE SOCIETE DE CIMENT D'OUM EL KHELIL CIOK

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE
«Les Ciments d'Oum El Kelil»**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes du Fonds Commun de Placement à Risque «**Les Ciments d'Oum El Kelil**», qui nous a été confiée par le trente-troisième conseil d'administration de la Société «**SAGES CAPITAL S.A**» du 1 Novembre 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport Général sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons procédé à l'examen du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes annexes aux états financiers du Fonds «**Les Ciments d'Oum El Kelil**», couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, tels qu'établis par la Direction Générale du gestionnaire du dit fonds.

Responsabilité de la direction générale du gestionnaire du fonds dans l'établissement des états financiers :

2- La direction générale de la société «**SAGES CAPITAL S.A**», en sa qualité de gestionnaire du fonds «**Les Ciments d'Oum El Kelil**» est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes:

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

6- A notre avis, les états financiers du fonds d'Essaimage «**Les Ciments d'Oum El Kelil**», annexés au présent rapport, et qui présentent **un total bilan de 575.877 DT, un résultat déficitaire de <41.387 DT> et une valeur liquidative de 555,914 DT**, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la situation des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

7- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage «**Les Ciments d'Oum El Kelil**» qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les participations libérées sur le Fonds «**Les Ciments d'Oum El Kelil**» accusent au 31 décembre 2010 (date limite des affectations), un total de 140.000 DT soit 14% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Tunis, 13 Juin 2016

Khaled DRIRA

Audit Accounting & Assistance
A4 - 10 Immeuble Cléopatra
Campé Urban Nord

MF : 830638 L
Tél: 71 822 168 - Fax: 71 822 169

BILANS AU 31 DECEMBRE 2015 & 2014
(exprimés en Dinar Tunisien)

| | Note | <u>Au 31/12/2015</u> | <u>Au 31/12/2014</u> |
|--|-------|----------------------|----------------------|
| <i>ACTIFS</i> | | | |
| AC 1 - Portefeuille titres | | 215 868 | 330 648 |
| Actions, valeurs assimilées et droits rattachés | | 205 000 | 205 000 |
| Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés | | -140 000 | -80 000 |
| a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation | 5-1-1 | 65 000 | 125 000 |
| b - Obligations et valeurs assimilées | 5-1-2 | 150 868 | 205 648 |
| c - Autres valeurs | | 0 | 0 |
| AC 2 - Placements monétaires et disponibilités | | 150 868 | 345 287 |
| a - Placements monétaires | | | 0 |
| b - Disponibilités | 5-1-3 | 360 008 | 345 287 |
| AC 3 - Créances d'exploitation | | 0 | 0 |
| AC 4 - Autres actifs | | 0 | 0 |
| TOTAL ACTIF | | 575 877 | 675 935 |
| <i>PASSIF</i> | | | |
| PA 1 - Opérateurs créditeurs | 5-1-4 | 17 570 | 16 300 |
| PA 2 - Autres créditeurs divers | 5-1-5 | 2 393 | 2 334 |
| TOTAL PASSIF | | 19 963 | 18 634 |
| <i>ACTIF NET</i> | | | |
| CP 1 - Capital | 5-1-6 | 860 000 | 920 000 |
| a - Capital | | 1 000 000 | 1 000 000 |
| b- Sommes non distribuables | | -140 000 | -80 000 |
| CP 2 - Résultats Reportés | | -304 086 | -262 700 |
| a - Résultats Reportés des exercices antérieurs | | -262 700 | -220 372 |
| b- Résultats Reportés de l'exercice | | -41 387 | -42 327 |
| ACTIF NET | | 555 914 | 657 300 |
| TOTAL PASSIF ET ACTIF NET | | 575 877 | 675 935 |

ETATS DE RESULTATS
AU 31 DECEMBRE 2015 & 2014
(exprimés en Dinar Tunisien)

| | Note | <u>Au 31/12/2015</u> | <u>Au 31/12/2014</u> |
|--|-------|----------------------|----------------------|
| <i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i> | | 21 423 | 20 300 |
| a- Dividendes | | 0 | 0 |
| b - Revenus des obligations et valeurs assimilées | 5-2-1 | 21 423 | 20 300 |
| c - Revenus des autres valeurs | | 0 | 0 |
| <i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i> | | 166 | 88 |
| <i>Total des revenus des placements</i> | | 21 589 | 20 388 |
| <i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i> | 5-2-2 | 60 163 | 60 238 |
| <i>Revenu net des placements</i> | | -38 574 | -39 851 |
| PR 3 - Autres produits | | 0 | 0 |
| CH 2 - Autres charges | 5-2-3 | 2 812 | 2 477 |
| <i>Résultat d'exploitation</i> | | -41 387 | -42 327 |
| PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation | | 0 | 0 |
| <i>Sommes distribuables de l'exercice</i> | | -41 387 | -42 327 |
| PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation | | 0 | 0 |
| Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres | | 0 | 0 |
| Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres | | 0 | 0 |
| Frais de négociation | | 0 | 0 |
| <i>Résultat net de l'exercice</i> | | -41 387 | -42 327 |

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 DECEMBRE 2015 & 2014

| | 2015 | 2014 |
|--|-----------------|----------------|
| AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION | -101 387 | -42 327 |
| a - Résultat d'exploitation | -41 387 | -42 327 |
| b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres | -60 000 | 0 |
| c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres | 0 | 0 |
| d - Frais de négociation de titres | 0 | 0 |
| AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES | 0 | 0 |
| AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL | 0 | 0 |
| a- Souscriptions | | |
| Capital | 0 | 0 |
| Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice | 0 | 0 |
| Régularisation des sommes distribuables | 0 | 0 |
| Droits d'entrée | 0 | 0 |
| b- Rachats | 0 | 0 |
| Capital | 0 | 0 |
| Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice | 0 | 0 |
| Régularisation des sommes distribuables | 0 | 0 |
| Droits de sortie | 0 | 0 |
| VARIATION DE L'ACTIF NET | -101 387 | -42 327 |
| AN 4 - ACTIF NET | | |
| a - en début d'exercice | 657 300 | 699 628 |
| b - en fin d'exercice | 555 914 | 657 300 |
| AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts) | | |
| a - en début d'exercice | 1000 | 1000 |
| b - en fin d'exercice | 1000 | 1000 |
| VALEUR LIQUIDATIVE | 555,914 | 657,300 |
| AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL | -15,42% | -6,05% |

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation du Fonds :

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Les Ciments d'Oum El Kelil** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé le 5 décembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Le montant initial du fonds a été fixé à **1.000.000 DT**, divisé en **1.000 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

La société « **Les Ciments d'Oum El Kelil** » est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Les Ciments d'Oum El Kelil** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance accordé à des promoteurs issus du personnel de la société « **Les Ciments d'Oum El Kelil** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **Les Ciments d'Oum El Kelil** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **5% HTVA de la valeur initiale du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

(d) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **Les Ciments d'Oum El Kelil** » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** ». Sa rémunération est fixée à **0,15% HTVA de l'actif net du fonds** calculé en début de période et payables à terme échu.

Note 2. Faits marquants de l'exercice :

Aucun fait marquant n'est à soulever pour le fonds « **Les Ciments d'Oum El Kelil** ».

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « **Les Ciments d'Oum El Kelil** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le Fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Les Ciments d'Oum El Kelil** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **Les Ciments d'Oum El Kelil** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Evaluation à la date d'arrêt des situations :

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 des valeurs brutes de 205.000 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 140.000 au 31 décembre 2015 contre 80.000 DT au 31 décembre 2014 pouvant être détaillés comme suit

| Libellé | Valeur Brute Au 31/12/2015 | Dépréciation | Valeur Nette Au 31/12/2015 | Valeur Nette Au 31/12/2014 |
|--------------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Société « GALVA INOX » | 80.000 | <80.000> | 0 | 0 |
| Société « ALIMENTS VERTS SAV » | 60.000 | <60.000> | 0 | 60.000 |
| Société «SOCABIS» | 65.000 | 0 | 65.000 | 65.000 |
| Total | 205.000 | <140.000> | 65.000 | 125.000 |

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les Obligations et valeurs assimilées du fonds « **Les Ciments d'Oum El Kelil** » accusent au 31 décembre 2015 un solde de 150.868 DT contre 205.648 DT au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015 le solde des placements monétaires est constitué de 739 actions SICAV Trésor valorisées au cours de clôture de 102,661 DT et de 729 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 102,883.

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les disponibilités au nom du fonds placées de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à 360.008 DT contre 345.287 DT au 31 décembre 2014.

5-1-4- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « **SAGES Capital S.A** », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 14.961 DT en 2015 et en 2014, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 2.402 DT en 2015 contre 1.239 DT en 2014 ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 207 DT en 2015 contre 100 DT en 2014.

5-1-5- Autres créiteurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférentes aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 2.393 DT au 31 décembre 2015 contre 2.268 DT au 31 décembre 2014 ainsi que des dettes fiscales qui s'élèvent à 66 DT au 31 décembre 2014.

5-1-6- Capital « Montant du Fonds »:

Le Fonds « Les Ciments d'Oum El Kelil » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 10 ans.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

| | |
|--|------------------|
| <i>Capital Initial</i> | |
| Montant | 1 000 000 |
| Nombre de titres | 1 000 |
| Nombre des souscripteurs | 01 |
| <i>Souscriptions réalisées en 2015</i> | |
| Montant | 0 |
| Nombre de titres émis | 0 |
| Nombre de nouveaux souscripteurs 2015 | 0 |
| <i>Rachats effectués en 2015</i> | |
| Montant | 0 |
| Nombre de titres rachetés 2015 | 0 |
| Nombre des souscripteurs sortants 2015 | 0 |
| <i>Autres mouvements en 2015</i> | |
| Plus ou moins values potentielles sur titres | 0 |
| Plus ou moins values réalisées sur cession de titres | 0 |
| Régularisation des sommes non distribuables | 0 |
| <i>Capital au 31-12-2015</i> | |
| Montant | 1 000 000 |
| Nombre de titres | 1 000 |
| Nombre des souscripteurs | 01 |

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée au 31 décembre 2015 pour 140.000 DT au titre de la participation dans le capital de la société « GALVA INOX » à hauteur de 80.000 DT et dans le capital de la société « ALIMENTS VERTS » à hauteur de 60.000 DT.

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent courant 2015 à 21.423 DT contre 20.300 DT courant l'exercice 2014.

5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à 60.163 DT contre 60.238 DT au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

| | <u>31/12/2015</u> | <u>31/12/2014</u> |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| La rémunération du gestionnaire | 59 000 | 59 000 |
| La rémunération du dépositaire | 1 163 | 1 238 |

5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2015 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF.

6- Les engagements de financement en cours:

| Nom du promoteur | Projet | Coût | Ticket | Date PV CI |
|--------------------|---|-------------------|----------------|----------------------|
| Ahmed JOUINI | Unité Industrielle Chauffe Eaux Solaire | 1 310 000 | 88 000 | <u>14-déc.-06</u> |
| Mohamed Sebaai | Carrière Marbrerie | 1 913 350 | 120 000 | |
| Khaled Ben Haj Ali | Industrie des Produits Détergents | 1 252 000 | 150 000 | <u>22-févr.-07</u> |
| Rafik ALOUI | Réalisation De Services à Distance | 161 500 | 20 000 | <u>18-avr.-07</u> |
| Hedi EL KEFI | Industrie du Béton Préfabriqué | 1 600 000 | 80 000 | <u>4-juil.-07</u> |
| Zied BEN AMOR | Fabrication de Briques et Produits Réfractaires | 3 976 000 | 180 000 | |
| Imededdine SDIRI | Production de Plants d'Olivier Sous Serre Chauffée | 300 000 | 75 000 | |
| Hamza ATTAFI | Abattage de volailles | 2 750 000 | 100 000 | <u>16-juin-09</u> |
| Walid ASSADI | Création d'une usine de production de carbonate de calcium et des dérivés | 2 800 000 | 115 000 | <u>25-août-09</u> |
| Mehrez BEN REZEG | STAR PRINT | 250 000 | 25 000 | <u>29 Avril 2011</u> |
| | Total | 16 312 850 | 953 000 | |